

## EVALUATIONS EN Grande Section DE MATERNELLE PAS DE TRANSMISSION DE RESULTATS

SUD Education Haute-Normandie appelle les collègues de grande section à ne pas rentrer en ligne les résultats des évaluations départementales. POURQUOI ?

1/ La mise en ligne des résultats, couplée avec la suppression de la carte scolaire, devient un outil de mise en concurrence des écoles. Les causes de l'échec scolaire sont ainsi reportées sur les enseignants et les établissements scolaires, les facteurs sociaux (économiques et culturels) se trouvant ainsi occultés.

2/ Nous sommes entrés dans l'ère de «l'évaluationnisme» uniformisée qui, sous prétexte d'harmonisation, ne sert qu'à alimenter des statistiques. Elle prétend à chaque fois aider les élèves et l'enseignant, comme si celui-ci n'avait jamais été en mesure d'apprécier le travail des élèves et le sien propre. Son ambition affichée est d'identifier les « non-acquis », les « lacunes », les « difficultés » des élèves, puis de régler le problème à coup de bidouillages internes à la classe : PPAP, PPRE, remédiations diverses et variées, sans oublier les « aides » extérieures (Coup de Pouce Clé, par exemple). Or, ces « aides » ne sont qu'un transfert de moins en moins lent et de plus en plus sûr des missions de l'Education nationale vers les collectivités locales et au-delà, la privatisation. Dans le même temps, les moyens en personnel qualifié pour l'aide aux enfants en difficulté baissent d'année en année ; les RASED, par exemple, n'apparaissent plus dans les différents textes actuels et, dans les différentes réunions animées par les IEN, le même discours revient : « les Rased sont-ils efficaces ? »

3/ Nous ne pouvons pas ne pas voir le lien qui existe entre toutes ces évaluations et la prochaine rémunération au mérite des enseignants. Le ministre Darcos a été clair : les résultats des évaluations (CE1 et CM2) seront mis en ligne de façon à pouvoir être consultés par tout le monde !!! Quelle incidence ces « scores » auront-ils sur la rémunération et la considération des enseignants ?

De plus, les évaluations en maternelle, départementales et expérimentales, ainsi que celles de CE2, ne sont pas obligatoires : *« ces deux évaluations départementales sont des outils précieux qui permettront aux enseignants de réguler et de mesurer les acquis et les progrès de leurs élèves. En retour de la transmission des résultats, les enseignants reçoivent des résultats de référence qui sont aussi des outils à leur service. »* C'est la réponse de l'IA à notre courrier sur le caractère obligatoire ou non des évaluations et de la transmission des résultats. Dans les textes généraux sur les évaluations, celles-ci sont un outil à la disposition des enseignants, et ne sont que ça. Il fait néanmoins la différence entre ces deux évaluations et celles programmées l'an prochain pour les CE1 et les CM2 : *« la passation des épreuves et la transmission des résultats relèvent d'une directive ministérielle qu'il convient naturellement de respecter. »*

Il appartient donc à chacun ou aux équipes de juger de l'opportunité de la passation des épreuves et de leur usage. L'entrée en ligne, prétendu anonyme, (le prénom et la date de naissance figurent tout de même) présente des dangers, comme le fichier « base élèves », et toute centralisation de données et de résultats.

4/ Nos gouvernants donnent l'impression de tout balancer en ordre dispersé, à la va-vite, sans concertation...S'il y a eu concertation, ce fut sans nous, il suffit de jeter un petit coup d'œil sur les différents rapports, récents ou des dernières années, Thélot, Pair, Benisti, Camdessus, Pochard... pour voir que tout se tient, est pensé, programmé.

<p>Nous appelons à la tenue d'assemblées générales de secteur afin de prendre des positions communes et de nous préparer à la riposte face au caractère obligatoire de ces mesures. Pensez à nous envoyer le résultat de vos réflexions et vos résolutions.</p>
---

**Ne pas rentrer des résultats d'évaluation, c'est un geste simple à faire,  
ou plutôt un geste compliqué à ne pas faire.**